

20/12/2004



Communiqué de presse AG/10321

Assemblée générale
74^e séance plénière – après-midi

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADRESSE UNE SÉRIE DE DEMANDES AUX PARTIES EN
CONFLIT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, AINSI QU' AUX
GOUVERNEMENTS IRANIEN ET TURKMÈNE**

**Elle a adopté une série de résolutions sur recommandation
de la Commission des affaires sociales, culturelles et humanitaires**

(Publié le 21 décembre 2004)

L'Assemblée générale a, ce soir, adopté une soixantaine de textes sur recommandation de sa Commission chargée des affaires sociales, culturelles et humanitaires (Troisième Commission).

...

ADOPTION DE PROJETS DE RÉOLUTION

...

Promotion et protection des droits de l'enfant (A/59/499)

Par la **résolution I** intitulée « **La situation des enfants palestiniens et l'aide à leur apporter** », adoptée par 117 voix pour, 5 voix contre (Israël, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Palaos, États-Unis) et 62 abstentions, l'Assemblée souligne que les enfants palestiniens ont besoin de toute urgence de mener une vie normale à l'abri de l'occupation étrangère, des destructions et de la peur dans leur propre État; elle exige, entre-temps, qu'Israël, la puissance occupante, respecte les dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits de l'enfant et se conforme pleinement aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Elle demande à la communauté internationale de fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour essayer d'atténuer la crise dramatique sur le plan humanitaire que vivent les enfants palestiniens et leur famille.

...

Droit des peuples à l'autodétermination (A/59/502)

...

Par la **résolution II** intitulée «**Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination** », adoptée par 179 voix pour, 5 voix contre (États fédérés de Micronésie, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Palaos) et 3 abstentions (Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu), l'Assemblée réaffirme ce droit, y compris le droit à un État palestinien indépendant et prie instamment tous les États et les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies de continuer à apporter soutien et aide au peuple palestinien en vue de la réalisation rapide de son droit à l'autodétermination.

...

* * * * *